

**MAIRIE DE ROSCOFF**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 20 JANVIER 2016**

L'an Deux Mil Seize, le vingt janvier à VINGT heures TRENTE minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10 et L. 21-21-12 du code général des collectivités territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

**PRESENTS :**

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Brigitte LELEUX, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Madame Isabelle KERVELLEC, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Gildas LE BOT, Madame Valérie JACOB, Monsieur Jean-Claude DIROU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

**ABSENT AYANT DONNE PROCURATION :**

Madame Gisèle RIOU à Madame Béatrice CREACH  
Madame Viviane LE JANNOU à Monsieur Daniel HYRIEN  
Monsieur Maël DE CALAN à Madame Marguerite ROBIN  
Madame Elisabeth COUCHOURON à Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL

En exercice : 27

- Présents : 23
- Votants : 27

Date de la convocation : 14 janvier 2016

Monsieur Ronan CHAPALAIN a été élu secrétaire.

---

**1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 10 DECEMBRE 2015**

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2015 et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Béatrice CREACH, Madame Isabelle KERVELLEC, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Gildas LE BOT, Monsieur Jean-Claude DIROU, Madame Pascale BOU LAHDOU, Madame

Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

### **UTILISATION DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectué, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 10 décembre 2015.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 6 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite et qu'il a signé 9 décisions :

- DECISION n°2015-39 – Fixation des tarifs de la voile scolaire
- DECISION n°2015-40 – Fixation des tarifs du badminton
- DECISION n°2015-41 – Fixation des tarifs de l'école municipale des sports
- DECISION n°2015-42 – Fixation des tarifs des photocopies
- DECISION n°2015-43 – Fixation des tarifs des prestations funéraires
- DECISION n°2015-44 – Fixation des tarifs de la voile vacances
- DECISION n°2015-45 – Signature de l'avenant n°1 pour la mise aux normes des postes de refoulement des eaux usées avec la SAUR de PONT L'ABBE (29) pour des travaux supplémentaires d'un montant de 9 000 € H.T portant le total du marché à un montant de 65 130,00 € H.T.
- DECISION n°2015-46 – Fixation des tarifs de l'accueil de loisirs
- DECISION n°2015-47 – Fixation des tarifs du port

### **2 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

Après avoir présenté les éléments du contexte national et les principales tendances sur les finances des communes en 2015, Monsieur le Maire exposera la situation de la commune de Roscoff tant au niveau de l'épargne, des recettes et dépenses de gestion, l'investissement et la gestion de trésorerie et de la dette.

Il évoquera ensuite les orientations qu'il souhaite donner aux différents budgets en 2016, et principalement, le budget « ville » tant en ce qui concerne ;

- La fiscalité locale,
- Les dépenses de fonctionnement (personnel, charges à caractère général...)
- Les dossiers d'investissement qui seront inscrits prioritairement au cours de l'exercice.

Il détaillera, ensuite, pour les budgets annexes (port, eau potable, assainissement, camping et lotissement), les programmes envisagés pour 2016.

### **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016**

Le débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités et doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

### **Les objectifs du DOB sont :**

- Discuter des orientations budgétaires de la ville
- Informer sur la situation financière

### **Dispositions légales :**

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, leurs EPA et leurs groupements. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption budget primitif est illégale.

### **Modifications liées à la loi NOTRe :**

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Parmi elles, certaines sont d'application immédiate et doivent être prises en compte par les collectivités dès la préparation budgétaire 2016, d'autres nécessitent des décrets d'application dont la publication est prévue pour le premier trimestre 2016.

#### **1) Le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'un rapport comportant des informations énumérées par la loi**

L'article 107 de la loi NOTRe modifie et complète les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Le Président de l'exécutif doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation des collectivités en l'absence de décret d'application (publication prévue pour le premier trimestre 2016). Le rapport doit être transmis au représentant de l'Etat et être publié. Pour les communes il doit être également transmis au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote. Celle-ci est également transmise au représentant de l'Etat dans le département.

#### **2) Une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif**

Dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget de l'année 2016 et au compte administratif de l'exercice 2015.

La forme et le contenu de cette note de présentation restent à l'appréciation des collectivités locales.

### **SITUATION GLOBALE**

Depuis fin 2014 la zone euro renoue avec la croissance favorisée par les bas niveaux des prix du pétrole, de l'euro et des taux d'intérêt. La reprise s'est généralisée au 2ème trimestre à l'ensemble de la zone euro, aucun pays n'affichant une croissance négative.

L'activité des pays anglo-saxons a ralenti tandis que l'économie japonaise a légèrement rebondi. Le PIB de la zone euro s'est à peine infléchi comme en Allemagne, en Italie et en Espagne. L'activité a en revanche rebondi un peu plus fortement que prévu en France (+ 0,3 %) après la forte croissance du premier trimestre et le trou d'air du printemps. Dans quasiment tous ces pays, la demande intérieure est restée allante mais l'activité a été pénalisée par des exportations en repli.

En prévision, jusqu'à mi-2016, la croissance resterait solide aux Etats-Unis et au Royaume Uni, de nouveau assise sur une demande intérieure vigoureuse. Dans la zone euro, la dépréciation de la monnaie unique, proche de son plus bas niveau depuis 2003 face au dollar, donne un motif d'optimisme supplémentaire quant au rebond des exportations. Enfin, le cours du pétrole a atteint en novembre son plus bas niveau depuis début 2009, ce qui renforce le pouvoir d'achat des ménages et la situation financière des entreprises.

## **SITUATION DE LA COLLECTIVITE**

L'assainissement des comptes publics continue de reposer pour une large part sur une maîtrise des dépenses publiques. Le plan d'économies de 50 milliards d'ici 2017 se poursuit. Les collectivités locales y contribuent à travers la baisse de leur principal concours financier, la dotation globale de fonctionnement (3,67 milliards pour 2016), mais y sont également associées via l'objectif renforcé de maîtrise de la dépense locale.

Le désengagement de l'Etat crée une rupture de fonctionnement dont la gestion a été recherchée par des solutions en section de fonctionnement.

Plusieurs pistes ont été évoquées lors de la présentation du budget 2015 et à ce jour, le compte administratif n'étant pas arrêté, les perspectives sont assez intéressantes puisque des hausses sont constatées en recettes et les dépenses de gestion bien contenues. Les résultats définitifs devraient permettre de maintenir un niveau correct d'investissement pour l'année 2016.

## **BUDGET PRINCIPAL**

### **TENDANCES BUDGETAIRES ET GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITE**

#### **1. Section De fonctionnement**

- **Recettes de fonctionnement**

- **Fiscalité**

La mission de réévaluation des bases fiscales a été engagée, et a déjà porté ses fruits sur la taxe d'habitation puisque celles-ci ont pris en compte des logements déclarés vacants mais qui ne l'étaient pas. Elles sont donc passées de 8 839 000 à 9 172 458 (20 000 € imputables à l'étude).

A compter de 2016, la commission communale des impôts directs aura à travailler sur la réévaluation des valeurs locatives de plusieurs dizaines de locaux dont les caractéristiques de confort sont bien supérieures à celles prises en compte actuellement pour l'évaluation fiscale. Elles ont toutefois progressé de plus de 200 000 euros (6180 000 à 6 394 996) entre 2014 et 2015.

Dans le même temps, on constate, bien entendu, une baisse des bases de fonciers non bâti (69 500 à 68 118)

La loi de finances pour 2016 a retenu un taux de réévaluation des valeurs locatives de 1 %.

Monsieur le Maire proposera de reconduire les taux de 2015, soit

- 12,07 % pour la taxe d'habitation,
- 15,94 % pour le foncier bâti,
- 45,38 % pour le foncier non bâti.

En matière de fiscalité, il est à noter que les recettes prévues pour le produit des jeux a été dépassé en 2015, légèrement mais suffisamment pour retenir que la baisse a été stoppée (+ 10 000 €).

L'extension de la zone couverte par le stationnement payant a permis d'obtenir une recette supplémentaire de 18 000 euros, contribuant à couvrir, partiellement, la dépense du service de navettes estivales.

- **Concours de l'Etat**

En 2016, la baisse de la dotation forfaitaire avoisinera celle de 2015. Notre contribution au redressement des finances publiques s'est élevé en 2014 à 37 342 €, 106 331 € en 2015, et atteindra avec la baisse de population DGF, un peu plus de 110 000 €.

Par contre, on peut attendre une légère augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale (+ 10 000 euros en 2015) du fait des mesures retenues en Loi de finances 2016.

- **Autres recettes**

Les recettes de produits des services devraient être reconduites puisqu'elles ont été pratiquement conformes aux prévisions au cours de l'exercice écoulé. Pour ce qui est des produits du domaine, ils ont augmenté sensiblement ce qui porte les recettes globales du chapitre de 177 700 € de prévision à 195 274 de réalisation.

Les effectifs des enfants fréquentant le service d'accueil de loisirs diminuant, les aides de la CAF sont moins élevées (166 771 € pour 184 000 € de prévisions). Les crédits inscrits en 2016 tiendront compte de cette évolution.

Les produits du domaine sont quasiment stables.

• **Dépenses de fonctionnement**

- **Dépenses de personnel**

Les réorganisations mises en œuvre ajoutées au non remplacement d'agents qui ont quitté la collectivité ont permis de réduire la dépense sur ce chapitre de 77 000 euros, sans nuire à la qualité du service rendu. Cette politique se poursuivra en 2016 ; le recours aux vacataires sera réduit au strict minimum, et les départs ne seront pas systématiquement compensés.

- **Subventions**

Ce chapitre connaîtra une augmentation compte tenu de l'engagement de financer le départ en classe de neige d'élèves de l'école des Moguerou. La méthode d'examen des demandes des associations appliquée en 2015, sera reconduite afin d'apporter la contribution municipale aux stricts besoins évalués.

- **Autres dépenses de fonctionnement**

Cette année, la ville financera le solde du déficit du budget lotissement (28 000 € contre 50 000 € les années précédentes). Par contre, dès 2016, la participation au financement de l'éco quartier va débuter suivant un échancier qui sera déterminé en concertation avec la SAFI ; les dépenses supportées par l'aménageur étant peu élevées par rapport au budget estimatif (le financement global prévu au contrat de concession est de 1 728 000 euros).

La participation au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) va se poursuivre et va monter en puissance. Le FPIC prévu en loi de finances 2011 pour 2012 assure une redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés. C'est le cas de la Communauté de Communes du Pays Léonard, et la ville de Roscoff a versé en 2014, 2 338 €, puis en 2015 8 600 €. En 2016 cette somme devrait augmenter. Dans le cadre de la fusion des intercommunalités (CCPL et CCBK) la situation pourrait évoluer favorablement pour les communes de notre territoire.

## **2. Section d'investissement**

### **- Dette**

Depuis plusieurs années, le recours à l'emprunt est limité au montant de remboursement de la dette en capital afin de ne pas accentuer l'endettement. Comme annoncé, en 2015, du fait d'un excédent de trésorerie, des crédits revolving ont été remboursés afin de diminuer les charges. Si la couverture des dépenses d'investissement pour l'année 2016 nécessitera d'inscrire un emprunt, la gestion active de la trésorerie devrait limiter son tirage en fin d'exercice. Ainsi, la dette en capital à la fin 2016 serait de nouveau inférieure à celle de fin 2015, comme nous le souhaitons tous.

De plus, la renégociation a abouti avec le Crédit Mutuel de Bretagne à l'obtention de conditions plus avantageuses (gain potentiel de 13 791 euros). Par contre, les discussions se poursuivent avec la Caisse des Dépôts et Consignations. (voir la synthèse de Finance Active au 31/12/2015)

### **- Recettes**

Les autres recettes d'investissement concernent essentiellement les subventions. Elles seront sollicitées dès que possible, et pour compléter l'autofinancement, avec les recettes d'urbanisme qui restent dynamiques (56 861 € encaissés avec la taxe d'aménagement pour 30 000 € de prévision).

### **- Dépenses**

Les dépenses d'investissement, hors programmes de travaux et d'acquisition, sont constituées du remboursement du capital des emprunts qui correspond au tableau d'amortissement du stock de prêts

## **PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS**

### **- Projets « récurrents »**

Plusieurs opérations se poursuivent d'année en année en fonction des budgets mais aussi des programmations d'autres partenaires (communes, département et les acteurs économiques roscovites).

Il en est ainsi des :

- Travaux d'effacement de réseaux,
- Renouvellement du parc automobile et du matériel d'entretien,
- Aménagement d'espaces verts (venelle An Iliz, jardin St Luc, espace Mathurin MEHEUT,...en 2016)
- Décorations festives,
- Bâtiment obsèques au cimetière
- Remplacement de luminaires,
- Travaux d'accessibilité

### **- Projets en phase d'étude**

La ville mène des études dans divers domaines et ces projets seront mis en œuvre en fonction des opportunités budgétaires et/ou de co-financements (département, région) :

- Route du jardin exotique,
- Travaux rue des 3 frères Daridon,
- Trottoirs rue Célestin SEITE,

### **- Projets engagés et à engager**

Ceux-ci ont déjà fait l'objet d'étude et sont prêts à être réalisés, mais nécessitent, parfois, des financements extérieurs pour leur mise en chantier :

- Poursuite du financement des travaux autour de l'église,
- Maîtrise d'œuvre route de Perharidy
- Pistes cyclables,
- Clôtures des services techniques (jardin et ateliers)
- Centre nautique,
- Divers travaux d'isolation, de couverture ou de peinture (Espace Mathurin MEHEUT, poste de police, école Moguerou, bibliothèque, poste de secours, salle polyvalente, garderie, OMT
- Remplacement d'horodateurs,
- Achat de barnums
- Réfection de la cour de la Maison des Johnnies,
- Sculpture place Lacaze Duthiers.

Une prospective budgétaire sera établie sur 3 exercices afin de déterminer la faisabilité des gros programmes d'investissement.

## BUDGETS ANNEXES

### PORT

Un projet de budget, reprenant les données de fonctionnement actualisées, a été soumis au conseil portuaire qui n'a pas émis d'avis défavorable. Des investissements seront proposés pour continuer les études d'aménagement. Des inscriptions de crédits seront présentées pour financer :

- La protection d'échelles, quai d'Auxerre,
- Des travaux sur les corps morts, zone de Pen Ar Vil,
- Des bollards au quai Neuf,
- L'éclairage quai de la barge,
- La réparation du quai neuf côté nord.

### EAU

La situation de ce budget, cette année encore, devrait faire ressortir un excédent qui couvrira, sans financement extérieur, la réalisation des travaux à Pemprat et de mener à bien l'étude patrimoniale

### ASSAINISSEMENT

La clôture de l'exercice devrait se solder par un excédent qui ajouté aux recettes excédentaires sur les dépenses de l'année, en fonctionnement, permettra de financer des travaux à Pemprat mais aussi rue Victor Hugo (chemisage), ainsi que l'étude patrimoniale.

### CAMPING

Les recettes de l'année 2015 sont supérieures à celles enregistrées ces dernières années. Si l'autofinancement est suffisant, il sera utilisé pour financer diverses dépenses d'investissement :

- Bloc douche,
- Travaux sur la porte des toilettes,
- Travaux de mise aux normes du local gaz.

### LOTISSEMENT

Comme vu précédemment, le budget de l'exercice enregistrera la participation du budget principal au financement du solde du déficit (28 000 euros).

## Ville de Roscoff

### 1 Tableau de bord

Elements de synthèse	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
Votre dette globale est de :	9 846 354.53 €	10 133 896.00 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 2.78 %	2.90 %	↓
Sa durée résiduelle moyenne est de :	13.42 ans	13.46 ans	→
Sa durée de vie moyenne est de :	7.38 ans	7.47 ans	→

Vous avez 25 emprunt(s) et 2 contrat(s) revolving réparti(s) auprès de 8 établissement(s) prêteur(s).

Budget	CRD	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Ville	7 950 185.11 €	2,99 %	13 ans	7 ans	27
Budget Assainissement	1 233 880.38 €	1,70 %	16 ans	8 ans	27
Budget Port	242 021.11 €	0,43 %	19 ans	10 ans	27
EAU	216 530.67 €	2,12 %	11 ans	6 ans	27
Camping	203 737.26 €	4,53 %	13 ans	7 ans	27

### 2 Actualité du mois

#### Les marchés financiers de taux au 31/12/2015

Index	Taux(var/mens)	Variation
Eonia	-0,13	→
T4M	-0,20	↓
TAM	-0,11	→

#### Journal des offres des 2 derniers mois

Taux variable

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	0,41%	1,38%	0,93%
20 A	0,45%	1,45%	1,04%

Taux fixe

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	1,26%	2,87%	1,83%
20 A	1,55%	2,80%	2,15%
Ville de 3 500 à 5 000 hab			
15 A	2,87%	2,87%	2,87%
20 A	2,07%	2,47%	2,27%

Ligne de trésorerie

National	Minimum	Maximum	Moyenne
Mensuelle ex/360	0,59%	1,50%	0,87%



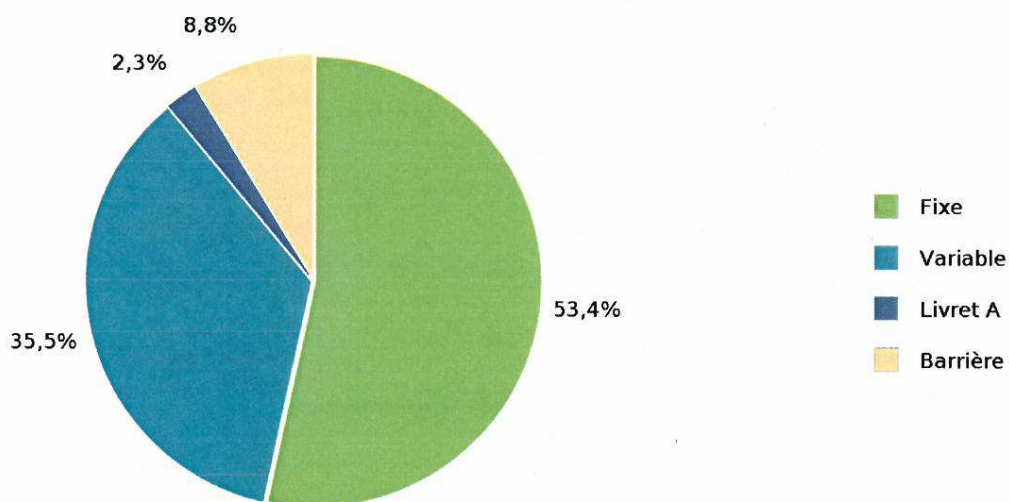
**Assistances du mois**

	Publication	Préavis	Objet
●	22/12/2015		Assistance consultant - Réaménagement : Renégociation de l'emprunt n°0769 0454201 02 (Crédit Mutuel)
●	05/12/2015		Synthèse mensuelle de novembre 2015

**3 Les caractéristiques de votre dette**

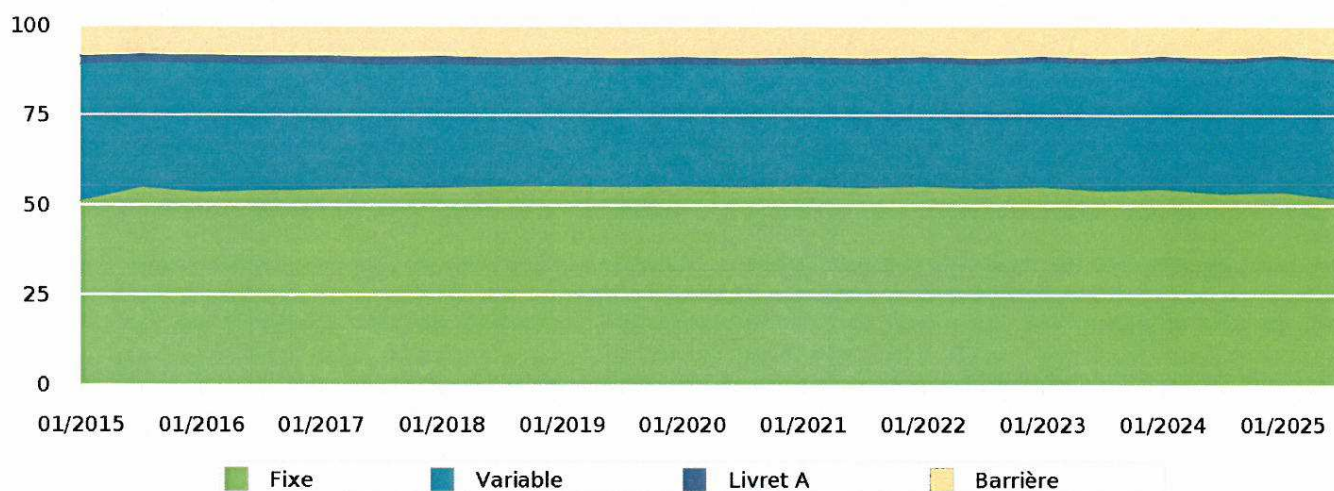
**3.1 Dette par type de risque (avec dérivés)**

Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	5 260 320.50 €	53,42 %	3,56 %
Variable	3 499 440.49 €	35,54 %	1,16 %
Livret A	225 000.00 €	2,29 %	2,68 %
Barrière	861 593.54 €	8,75 %	4,62 %
<b>Ensemble des risques</b>	<b>9 846 354.53 €</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2,78 %</b>



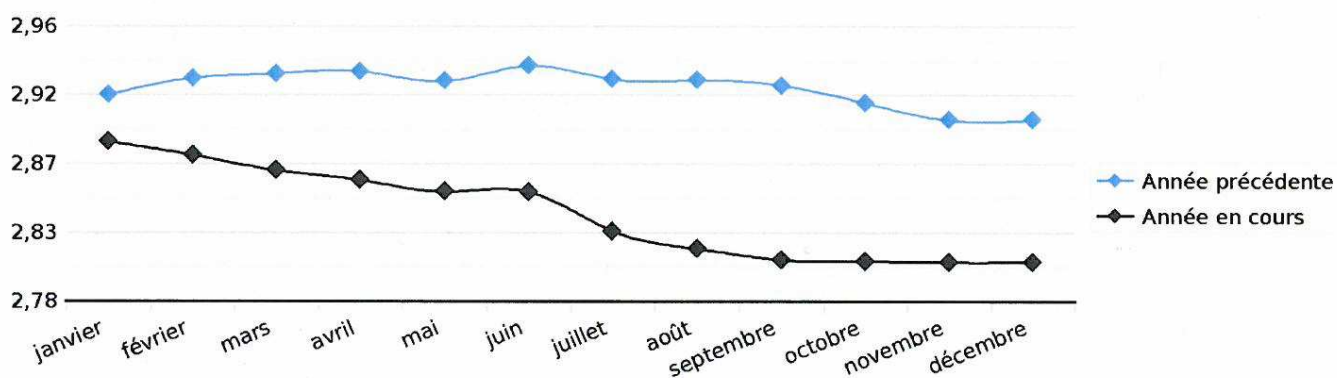
© Finance Active

Evolution du risque de taux hors swap



© Finance Active

Evolution annuelle du taux moyen (en %)

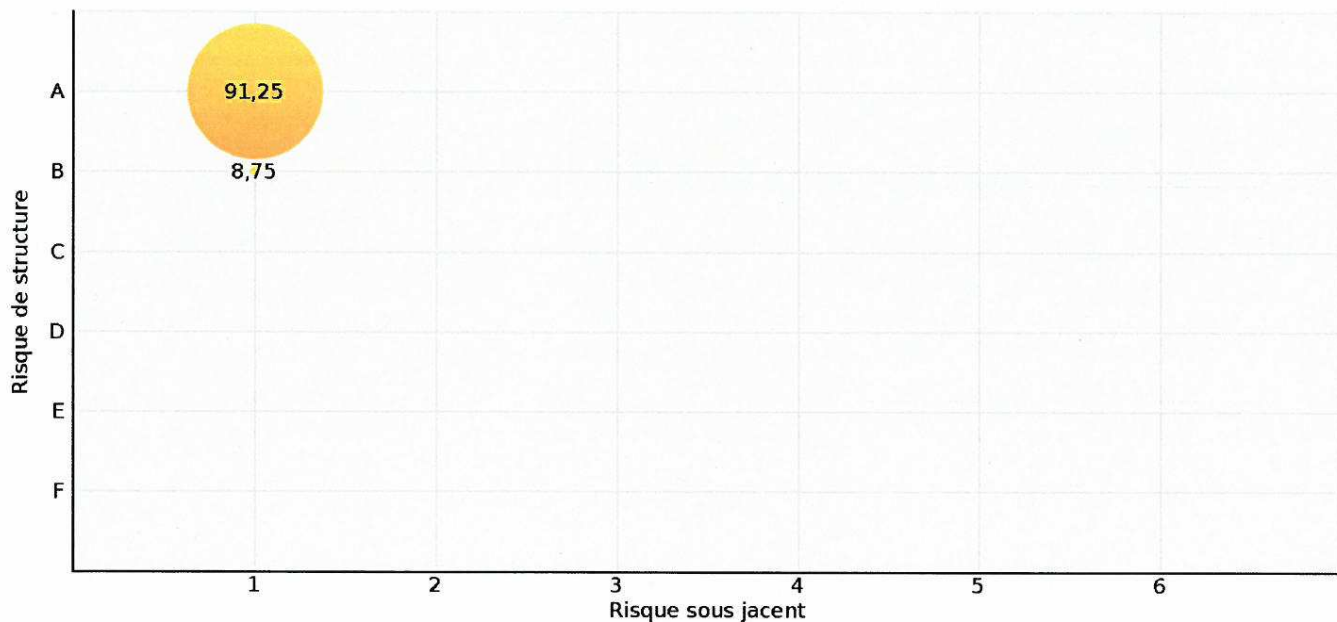


© Finance Active

### 3.2 Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible

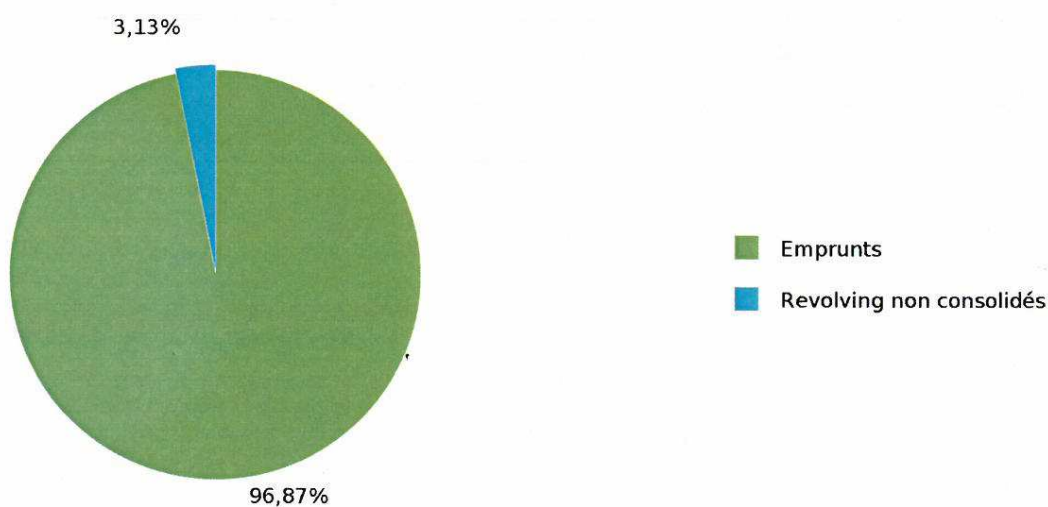
Taille de la bulle = % du CRD



Risque élevé  
© Finance Active

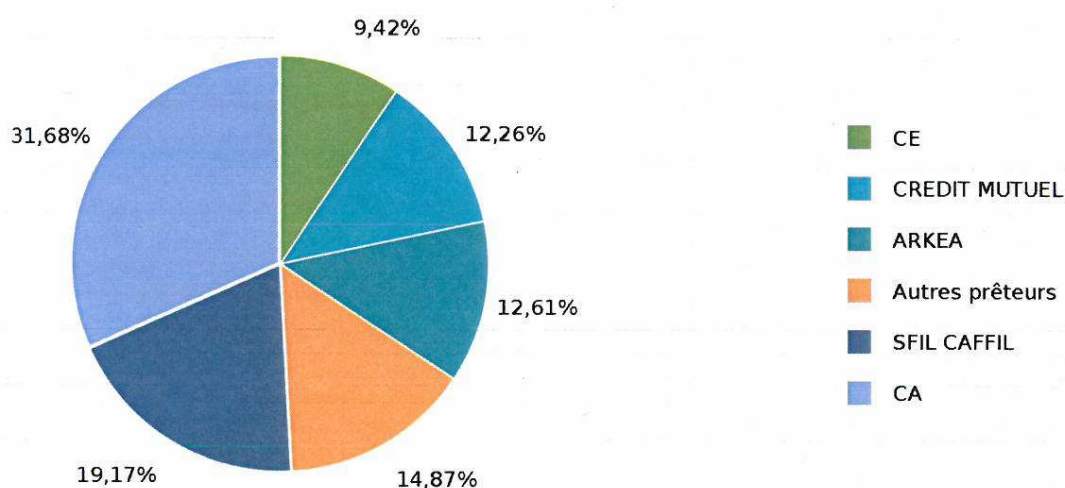
### 3.3 Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Emprunts	25	9 538 472.53 €	2,76 %
Revolving consolidés	2	0.00 €	0,00 %
Revolving non consolidés		307 882.00 €	3,35 %
<b>Dette</b>	<b>27</b>	<b>9 846 354.53 €</b>	<b>2,78 %</b>
Revolving disponibles		850 000.00 €	
<b>Dette + disponible</b>		<b>10 696 354.53 €</b>	



© Finance Active

### 3.4 Dette par prêteur



© Finance Active

## 3.5 Suivi budgétaire : échéances connues et estimées du 01/01/2015 au 31/12/2015

	Amortissement	Intérêts	Total	Type
janvier	112 861.43 €	96 951.28 €	209 812.71 €	●
février	65 945.20 €	18 840.40 €	84 785.60 €	●
mars	30 759.73 €	9 775.93 €	40 535.66 €	●
avril	164 934.13 €	71 688.51 €	236 622.64 €	●
mai	86 993.95 €	8 674.55 €	95 668.50 €	●
juin	30 950.85 €	9 495.37 €	40 446.22 €	●
juillet	57 829.18 €	19 550.91 €	77 380.09 €	●
août	61 894.42 €	14 441.34 €	76 335.76 €	●
septembre	32 575.84 €	9 605.62 €	42 181.46 €	●
octobre	29 724.29 €	12 317.76 €	42 042.05 €	●
novembre	28 455.61 €	7 065.85 €	35 521.46 €	●
décembre	34 616.84 €	9 812.75 €	44 429.59 €	●
	<b>737 541.47 €</b>	<b>288 220.27 €</b>	<b>1 025 761.74 €</b>	

Concernant les intérêts, la répartition entre connus et estimés est la suivante

Type	Intérêts	Répartition
Total des intérêts	288 220.27 €	100,00%
Intérêts connus	288 220.27 €	0,00%
Intérêts estimés		0,00%

## Annexes

### Definition des indexations

*Taux fixes : emprunts (en euros) pour lesquels le taux payé sera fixe jusqu'à leur extinction.*

*Taux variables : emprunts indexés sur un taux variable de la zone euro (Euribor, Eonia et ses dérivés, taux européens).*

*Ce document est préparé par l'équipe Consultants de Finance Active. Il contient des informations et analyses propres à Finance Active, établies à l'intention exclusive de ses destinataires : à ce titre toute divulgation, utilisation, diffusion ou reproduction (totale ou partielle) du document ou des informations qu'il contient doit être préalablement autorisée par Finance Active. Les informations contenues et les opinions exprimées qui en découlent, ne sauraient engager la responsabilité de leurs auteurs ou de Finance Active.*

*Finance Active ne fournit aucune prestation en matière juridique. Il vous appartient de confronter les informations et les éventuelles recommandations fournies par Finance Active avec vos propres analyses, ou celles de tiers, et de vérifier qu'elles sont adaptées à vos besoins. Finance Active ne saurait encourir de responsabilité au titre de l'usage qui pourrait être fait des informations ou conseils contenus dans ce document. Nous vous recommandons dans tous les cas d'avoir recours à un conseiller juridique avant de conclure une transaction financière importante.*

### ***Intervention de Monsieur Michel AUTRET***

« Monsieur le Maire,

Vous nous avez exposé le contexte général dans lequel s'intègre le prochain budget de notre commune pour l'année 2016.

Le budget 2016 s'inscrit comme les précédents dans le contexte d'un redressement nécessaire des comptes publics et il est tout à fait normal que les collectivités locales y prennent une part active.

Il faudra donc nous habituer, à faire face à des dotations de l'état moins importantes que par le passé et à établir notre programmation budgétaire en conséquence.

Vous nous précisez que le niveau des recettes 2016 devrait cependant se maintenir au même niveau qu'en 2015. Les travaux de réévaluation des bases fiscales entrepris en 2015 et leur poursuite en 2016 y contribuent. Cette démarche permet de rétablir une nécessaire équité entre tous nos concitoyens en attendant la réforme des valeurs locatives annoncée en 2009 et reportée sine die à après les élections présidentielles de 2017.

Le compte administratif 2015, devrait connaître pour la première année une baisse significative des dépenses de personnels de 77 000 €, un peu plus de 3 % de la totalité du montant consacré à ce poste. Le non remplacement des agents sortis de la collectivité (retraite, mutation) en est le principal levier. Néanmoins ces non remplacements de personnels ont leurs limites. La mise en commun des ressources avec les collectivités voisines et la communauté de communes est sans aucun doute une solution plus pérenne et plus prometteuse pour l'ensemble des collectivités. Elle ne remet pas en cause le service rendu, tout en permettant à terme de réduire les coûts. Pour notre part, je rappelle que nous aurions souhaité une mutualisation beaucoup plus importante et à cet égard, nous regrettons la réticence des élus du groupe majoritaire dans ce domaine, notamment lors du conseil municipal du 26 novembre 2014 qui a limité cette mutualisation à l'instruction des dossiers d'urbanisme. C'est dommage de ne pas avoir saisi l'opportunité de ce débat pour aller jusqu'au bout du processus.

Vous envisagez également de débiter le financement de l'éco-quartier de la gare. L'impact pour le budget ville sera bien plus important que le financement du lotissement. Pour mémoire, le déficit du lotissement, que le budget ville comble depuis 2010 était de 428 000 euros. Concernant les infrastructures de la gare, vous l'avez rappelé, le coût prévisionnel pour la ville serait de 1 728 000 euros, soit une charge quatre fois plus élevée pour la collectivité. Nous espérons que pour un tel investissement, nous aurons une garantie de votre part d'une veille quant à la création de logements sociaux et à la possibilité également pour de jeunes foyers aux revenus moyens d'accéder à la propriété.

N'ayant pas eu recours à l'emprunt au cours de l'exercice 2015, le niveau de la dette de notre commune a diminué, passant de 8 116 753 euros au 31 décembre 2014 à 7 950 185 euros au 31 décembre 2015 selon le document de Finance Active que vous nous avez communiqué. Cette dette reste néanmoins à un niveau bien trop élevé, et ce d'autant plus que les ressources de fonctionnement diminuent.

Concernant les investissements à retenir pour 2016, ils seront fonction des financements dégagés. Mais, il nous semble important, concernant le centre nautique dont la livraison est programmée pour 2017, que celui-ci soit livré avec la cale de mise à l'eau, afin de permettre un fonctionnement optimum dès sa mise en service. C'est pour cette raison, qu'il serait nécessaire dès à présent de lancer l'étude et de planifier la réalisation en concertation avec l'ensemble des élus municipaux qui ont jusqu'à présent majoritairement été exclus du projet. Ce qui est regrettable pour un tel investissement engageant notre commune. »

### **Réponse de Monsieur le Maire**

« Les dépenses de personnel devraient diminuer de nouveau en 2016 car l'effet « service commun » de l'urbanisme s'appliquera en année pleine et un nouvel agent parti en retraite ne sera pas remplacé. Une réflexion est engagée au sein de la Communauté de Communes pour mutualiser le service accueil de loisirs.

Pour l'eco quartier, les remboursements seront modulés sur la période de 10 ans en fonction des dépenses engagées (déduction faite des travaux d'assainissement et d'eau) et les recettes escomptées de taxes (impôts et aménagements) atténuant la charge. Le rapport de 170 K€ / 137 logements est nettement plus favorable que dans le cadre du lotissement de Kerhoret où la prise en charge annuelle était de 50 K€ / 17 logements.

Enfin, la diminution de la dette va se poursuivre. »

### **Intervention de Monsieur Stéphane AUDIC**

« Monsieur le Maire,

La première question est sur la tenue même de ce débat, puisque ce débat est réglementaire dans les communes de plus de 3500 habitants. Quelle est la population retenue pour ce calcul ? La population ou la population DGF (qui inclue les résidences secondaires). Ça a un sens car la population flirte avec cette limite et je m'interroge donc sur la tenue de ce débat dans le futur.

Je voudrais rappeler que l'effort qui est demandé aux communes dans le cadre de la DGF n'est pas fait à titre punitif, mais pour réduire la dette publique, et que c'est en train de porter ses fruits. De plus, cette baisse de DGF a également pour but d'inciter aux démarches de mise en commun, qui sont aptes à créer des économies d'échelle. C'est ce qui se passe pour Roscoff avec la mutualisation d'une partie du service urbanisme avec les autres communes de la CCPL. C'est ce qui se passe également dans certaines autres communes qui ont choisi de fusionner.

On peut noter que l'article 107 de la loi NOTR que vous citez en préambule prévoit que « Lorsqu'un site internet de la commune existe, le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires doit être mis en ligne. ». Ce qui n'est pas le cas il me semble.

Le processus de réévaluation des bases fiscales. Vous signalez que des logements déclarés vacants ne l'étaient pas vraiment et devaient donc être assujettis à la taxe d'habitation. Est-ce que ce problème ne pourrait pas être facilité en instaurant une taxe d'habitation sur les logements vacants ? Cette taxe est possible, mais il faut que le principe en soit voté par la communauté de communes. En ce qui concerne la réévaluation des valeurs locatives, c'est une bonne chose, mais il faut que ce soit fait avec précaution et dans un souci d'égalité de traitement, pour ne pas faire naître de sentiments d'injustice chez nos concitoyens.

Vous évoquez au moins deux fois la baisse de la population, qui est un problème majeur de Roscoff, quand vous évoquez la baisse de recettes due à la baisse de la population DGF, mais aussi quand vous évoquez les effectifs d'enfants fréquentant l'accueil de loisir. Si la tendance se poursuit, ce qui est un gros risque au vu des 15 naissances de 2015, il faudra se poser le problème du luxe de maintenir deux écoles sur la commune. Concernant le dépeuplement, il est nécessaire que les mises en chantier du quartier de la gare démarre au plus vite, mais il faudra que ces logements soit largement accessibles financièrement aux jeunes ménages. Une taxe sur les logements vacants mentionnée plus haut aurait aussi l'avantage de remettre sur le marché un certain nombre d'habitations.

Je vous remercie. »



### **Réponse de Monsieur le Maire**

« Le travail entrepris pour taxer les foyers qui échappent à l'impôt répond au souci d'équité fiscale des roscovites. Taxer les logements vacants pénaliserait les loueurs qui acquittent déjà la taxe d'habitation, la taxe de séjour et reviendrait à ce qu'ils perdent de l'argent. »

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 22 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre :

- **ONT APPROUVÉ** le débat d'orientation budgétaire.

### **3 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)**

L'Etat alloue des subventions aux communes pour les aider à réaliser des investissements dans le cadre de la DETR. Un dossier doit être déposé avant le 31 janvier 2016 afin qu'une commission, constituée d'élus, examine les demandes suivant les orientations qui ont été priorisées.

Eu égard aux orientations budgétaires développées, l'investissement qui pourrait être mis en œuvre dès la fin 2017, consisterait en la construction du Centre Nautique au quai d'Auxerre comprenant :

- des locaux chauffés :
  - administratifs,
  - pédagogiques,
  - pour le personnel,
  - pour les stagiaires,
- des locaux non chauffés :
  - pour des ateliers,
  - et des lieux de stockage de matériel.

Le projet intègre également :

- de la voirie,
- des aménagements extérieurs pour le rangement des bateaux.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet et arrêter le plan de financement relatif à cette opération.

La dépense totale de l'opération s'élève à 1 498 322,32 € H.T soit 1 791 993,50 € TTC, honoraires et frais annexes compris. A ce jour une subvention est assurée à hauteur de 120 000 € au titre du contrat de territoire avec le Département du Finistère, la subvention sollicitée au titre de la DETR s'élève à 200 000 €. Le solde sera autofinancé ou couvert par emprunt.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le plan de financement proposé et ont autorisé Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

### **4 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DEFINISSANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DU FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**

Suite à la séance du conseil municipal du 10 décembre dernier, la SAUR a communiqué une remarque sur la formulation de la délibération définissant les conditions de la participation du financement des travaux de raccordement au réseau d'assainissement.

Aussi, afin d'écartier toute ambiguïté sur la facturation appliquée par le gestionnaire du réseau, il est proposé de modifier la fin de la délibération comme suit :

La phrase suivante de la délibération du 10 décembre :

- Au-delà de des 10 mètres, la collectivité participe à hauteur de 50 % de la facture sur le budget « assainissement ».

Est remplacée par :

- les mètres supplémentaires au-delà des 10 mètres, seront facturés à 50% au pétitionnaire et à 50 % à la Commune sur le budget « assainissement ».

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la modification proposée.

---

Affiché le 29 janvier 2016